

Tous mobilisés

# SANTÉ AU TRAVAIL

JOURNAL DU PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ AU TRAVAIL N°4



N°01 - OCTOBRE 2023



## ÉDITO

Un an après le lancement du Plan régional santé au travail (PRST) N°4, feuille de route partenariale dédiée à la santé au travail, nous pouvons nous féliciter du travail initié par l'ensemble des acteurs de la région.

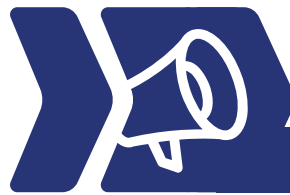
L'ambition du PRST4 s'inscrit dans un contexte où la santé au travail et le maintien dans l'emploi sont au cœur de nos enjeux collectifs. Il nous appartient de nous engager collectivement et fermement dans le déploiement de la prévention primaire par les entreprises. De plus, les premiers travaux engagés veillent à avoir une approche globale de l'entreprise : qualité de vie et conditions de travail, attractivité des métiers, intégration et fidélisation des nouveaux embauchés.

Vous trouverez dans ce premier numéro l'état d'avancement de chaque action du PRST4 et la parole des acteurs. Nous remercions particulièrement l'ensemble des contributeurs qui a permis de vous présenter ce journal semestriel du PRST4.

Bonne lecture à toutes et tous,

**Anouk Lavaure**

Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire



À LA UNE !

Premier anniversaire  
du PRST4



**Top départ du PRST il y a un an lors du Forum « Santé au travail »**

Le lancement officiel du Plan régional santé au travail (PRST) N°4 s'est déroulé le 16 septembre 2022 à l'occasion du premier forum régional consacré à la santé au travail, organisé à l'université de droit d'Orléans, en présence de Mme la Préfète qui a prononcé le discours d'ouverture.

Pour mémoire, le contenu du PRST 4 avait été validé par le Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) le 30 mars 2022 et avait été diffusé sur le site internet de la DREETS dès le 9 septembre 2022.

Lors du forum, plusieurs tables rondes, ateliers et conférences-débat ont permis de présenter les évolutions récentes du cadre légal (loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail) ainsi que des exemples de bonnes pratiques de prévention déployées en entreprise. Les participants ont pu aussi rencontrer les organismes préventeurs qui accompagnent au quotidien employeurs et élus du personnel dans la promotion de la santé et de la sécurité au travail. [Consulter le programme de la journée... lire la suite p.2](#)



Prise de vue réalisée par la DREETS



## Agenda

- » **Automne 2023 :**  
Diffusion des fiches d'alerte sur les accidents du travail
- » **7 décembre 2023 :**  
Réunion du Conseil Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT)
- » **Début 2024 :**  
Diffusion d'un flyer sur la formation des élus CSE
- » **26 mars 2024 :**  
1/2 journée de sensibilisation sur les agissements sexistes et violences au travail (public : membres du CROCT et acteurs du PRST4)
- » **4 avril 2024 :**  
Journée d'échanges sur l'amélioration des conditions de travail comme levier d'attractivité des métiers exposant à la silice cristalline à Vierzon (18)

### 2/3 de participants, employeurs ou salariés

Avec plus de 430 participants pour 539 inscrits (dont 20 % d'employeurs, 23 % de salariés non-membres du CSE, 15 % de salariés membres de CSE, 30 % de préventeurs et services de santé au travail, 5 % d'étudiants), ce forum fut un vrai succès, et pose les bases d'une implication des participants dans la mise en œuvre du PRST 4. Cette manifestation traduit d'une part une bonne coopération de l'ensemble des préventeurs entre eux et d'autre part un intérêt de la part des entreprises (directions, représentants du personnels, salariés) à la santé et la sécurité.

#### À DÉCOUVRIR

-  **LES RESTITUTIONS DES 8 ATELIERS**
-  **LES 5 SÉQUENCES DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EN MATINÉE**

### Co-construction avec les partenaires sociaux

Lors de la présentation du PRST4 par les deux vice-présidents du Comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) et des représentants de la DREETS, le public a eu connaissance des grands axes du plan, de sa méthode de construction qui a associé plus étroitement les partenaires sociaux. Puis 3 focus ont été réalisés sur les actions de lutte contre les accidents du travail graves et mortels puis de prévention du risque chimique et enfin de prévention de l'usure et de la désinsertion professionnelle.

Des [brochures du PRST4](#) et des [indicateurs régionaux de santé au travail \(IRST\)](#) ont été distribués aux participants puis diffusés aux partenaires institutionnels et les services de prévention et de santé au travail (SPST) ainsi qu'aux organisations professionnelles qui en ont fait la demande.

## Le PRST4, c'est quoi ?

- Une boîte à outils et des conseils gratuits sur la santé au travail pour les entreprises, les salariés, les représentants du personnel
- Une feuille de route régionale prévoyant des actions coordonnées sur le territoire jusqu'en 2025 par les acteurs de la prévention (DREETS, Carsat, ARACT, OPPBTP, Services de prévention et de santé au travail), notamment en lien avec les représentants des organisations patronales et syndicales et membres du CROCT (comité régional d'orientation des conditions de travail)
- 12 groupes de travail qui se mobilisent pour mettre en œuvre 20 actions concrètes selon 1 axe transversal (prévention des accidents du travail graves et mortels) et

3 axes stratégiques :

- 1) Renforcer la prévention primaire sur le lieu de travail et la culture de prévention, notamment dans les petites entreprises,
- 2) Développer la prévention de la désinsertion professionnelle en favorisant le maintien en emploi,
- 3) Proposer une approche partagée de la santé en décloisonnant la santé au travail, la santé publique et la santé environnementale.

- [un site internet](#) sur lequel vous retrouvez toutes les actualités du PRST4



## QUI FAIT VIVRE LE PRST4 ?

la DREETS, pilote du plan, les acteurs de la santé au travail : Carsat, MSA, OPPBTP, ARS, ARACT, DREAL, services de prévention et de santé au travail (Présanse CVL, AISMT36, CIHL45, APST18, APST37, APST41, SAN.T.BTP, SISTEL), Université d'Orléans, Agefiph et les partenaires sociaux membres du Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT).



## Lutter contre les accidents graves et mortels : Priorité transversale du PRST4

Avec un accident mortel tous les 15 jours en région Centre-Val de Loire, la lutte contre les accidents du travail graves et mortels est une priorité forte. Plusieurs actions sont inscrites au PRST 4 pour répondre à cet enjeu, notamment l'action 2 « Agir en prévention à partir de l'analyse des accidents du travail graves et mortels ».

### Analyser les causes des accidents du travail (AT)

Concrètement, il s'agit de fournir une analyse partagée d'accidents du travail avec les partenaires et de diffuser ensuite des outils de prévention adaptés en direction des branches professionnelles, entreprises et CFA.

Exemples de Fiches d'alerte :

- » Fiche d'alerte sur l'intoxication au monoxyde de carbone, publiée en décembre 2022
- » Fiche d'alerte sur les chutes à travers les toitures en matériaux fragiles à la suite de 4 AT mortels en 2022-2023, publiée en juin 2023
- » Autres fiches d'alerte AT en cours de finalisation : après un bref récit de l'accident, vous y trouverez sous un format synthétique, les pièges à éviter ainsi que les mesures de prévention.

### Campagne de communication sur la prévention des AT

Une campagne nationale de communication grand public sur la prévention des accidents du travail via plusieurs médias (TV, radio, réseaux sociaux...) a été lancée par le gouvernement le 25 septembre 2023.

#### Le saviez-vous ?

Deux personnes meurent en moyenne chaque jour en France à cause d'accidents du travail, et une centaine d'autres sont blessées.

Les objectifs principaux de la campagne sont de communiquer sur cette réalité du monde du travail, mal connue, et de montrer que l'accident du travail n'est pas une fatalité.

Pour en savoir plus :  
[securiteautravail.gouv.fr](https://securiteautravail.gouv.fr)



### Le saviez-vous ?



- 21 533 accidents du travail avec arrêt, dont 18,7 % d'accidents de travail avec arrêt d'au moins un jour concernent les jeunes de moins de 25 ans.
- Le risque d'accident du travail est plus élevé en région qu'au niveau national en raison du tissu économique. Les départements du Cher, d'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loir sont les plus impactés avec plus de 40 accidents du travail pour 1 000 salariés.
- Les secteurs d'activités les plus concernés : la construction, la santé et l'action sociale, le transport-logistique, la métallurgie et la production agricole.

### QUIZ

Quelle est, à votre avis, la première cause d'accidents du travail graves et mortels signalés par l'inspection du travail dans notre région ?

- » a) les chutes de hauteur
- » b) les malaises
- » c) les équipements de travail (machines, matériels, engins...)

Réponse : c). 32 % des accidents du travail ont pour cause des équipements de travail (source : signalements inspection du travail entre 2017 et 2021)

Selon vous, quelle est la première cause de maladies professionnelles reconnues dans notre région ?

- » a) l'amiante
- » b) la surdit 
- » c) les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Réponse : C. Sur 1 066 maladies professionnelles avec arrêt d'au moins un jour (données 2021), plus de 93 % sont des troubles musculo-squelettiques (et 39 sont liées à l'amiante).

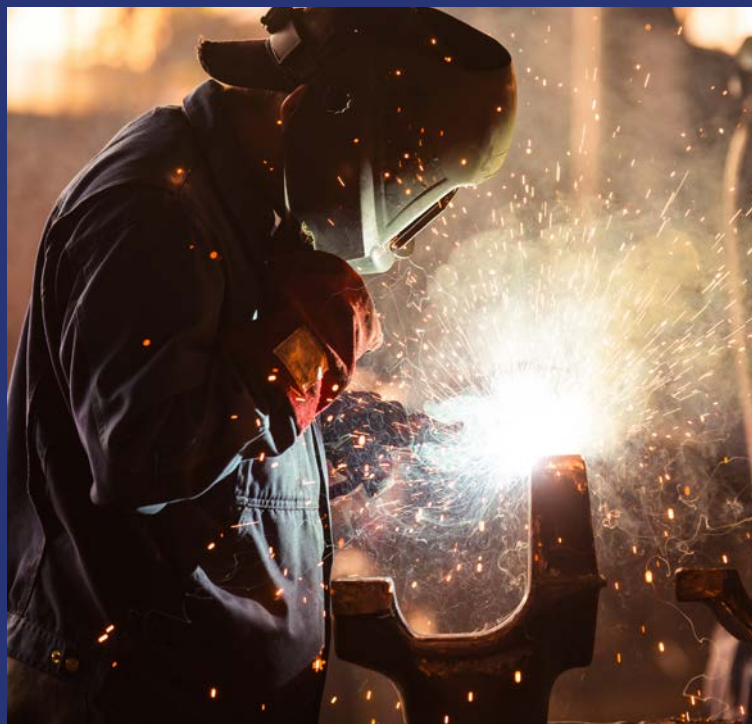




Grand  
**ANGLE**



## Championnat de France **DE SOUDURE 2023 - VIERZON**



Lors de cette seconde édition du Championnat de France du 26 au 28 mai dernier à Vierzon, des représentants de la DREETS, de la Carsat et des services de prévention et de santé au travail du Centre-Val de Loire ont tenu un stand d'information commun et ont animé une table ronde sur la prévention des risques professionnels liés aux fumées de soudage.

**Le « Championnat de France de Soudure – Soudeurs 2.0 »** a pour ambition de mettre en lumière un métier en manque d'attractivité présent dans toutes les filières industrielles. Du train à l'avion, du pont au gratte-ciel, de la centrale nucléaire à l'éolienne..., dans tous ces secteurs, les soudeurs jouent un rôle clé.

Le métier conjugue à la fois savoir-faire, habileté et une grande rigueur. Il constitue une réelle opportunité d'emplois d'autant que beaucoup de postes de soudeurs demeurent aujourd'hui vacants faute de main d'œuvre qualifiée...*lire la suite p.5*

## Le risque chimique, **DEUX DÉPLIANTS POUR INFORMER ET PRÉVENIR**



Dans le cadre du PRST 4, le groupe de travail régional Risques chimiques a publié en mai dernier 2 dépliants. Le premier, à destination des employeurs, indique les 3 étapes de la démarche de prévention et liste les outils existants et l'offre de service des organismes pouvant accompagner

l'employeur. Le second, à destination des salarié-e-s et intitulé « risque chimique : suis-je concerné ? » rappelle les ressources internes et externes à l'entreprise que le salarié peut mobiliser pour identifier les risques d'exposition et les mesures de prévention et de protection associées.

### À DÉCOUVRIR

↓ **LE DÉPLIANT « EMPLOYEURS »**

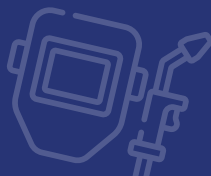
↓ **LE DÉPLIANT « SALARIÉ·E·S »**





## Comment prévenir les risques liés AUX FUMÉES DE SOUDAGE ?

### Sensibilisation AUX RISQUES



Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du **Plan régional Santé au travail**, des représentants de la DREETS, la Carsat et des services de prévention et de santé au travail étaient présents sur un stand pour accueillir les professionnels et les visiteurs dans le but de :

- » Sensibiliser les soudeurs et leurs employeurs aux risques auxquels ils peuvent être exposés dans leur activité,
- » Leur prodiguer conseils et bonnes pratiques de prévention des risques,
- » Leur présenter les modalités d'accompagnement et les aides financières accessibles aux entreprises pour mettre en place des équipements spécifiques de prévention.

Des dépliants « comment prévenir les risques chimiques » à destination des employeurs et des salariés ont été distribués sur le stand.



#### Des risques graves pour la santé

«Les fumées de soudage lorsqu'elles sont respirées sont absorbées par les poumons et passent dans le système sanguin» indique Laetitia ELIE, médecin du travail à l'APST du Loir-et-Cher. «Elles peuvent atteindre ensuite différents organes, tel que le cerveau par exemple ou les reins. Au niveau pulmonaire, on va pouvoir avoir des formes d'asthme et de bronchites chroniques, équivalentes à celles constatées chez un fumeur. Selon les dernières données disponibles, l'inhalation de fumées contenant des particules métalliques peut même provoquer des cancers broncho-pulmonaires et du larynx».



#### Des aides pour évaluer le niveau de risque...

«Le CIHL du Loiret a mis en évidence qu'il était nécessaire d'être outillé pour évaluer le risque spécifique lié à l'inhalation des fumées de soudage» précise Marine PAQUET, toxicologue au CIHL. «Nous venons donc d'élaborer un outil que nous avons appelé «AMALRISK» et qui aide l'employeur à évaluer les niveaux de toxicité en fonction de plusieurs paramètres : le type de métal soudé (l'inox par exemple est plus dangereux que l'acier), le type de baguette utilisée, l'environnement de travail...» *lire la suite p.6*





### ... et protéger les soudeurs

«Les salariés soudeurs bénéficie d'un suivi individuel renforcé par le service de prévention et de santé au travail compte tenu des risques de développement de pathologies induites par les fumées» poursuit le docteur Laetitia ELIE. «Ils bénéficient de visites médicales tous les deux ans. La visite dite intermédiaire est réalisée par une infirmière en santé au travail et la visite avec le médecin du travail a lieu tous les quatre ans».

«Il existe plusieurs systèmes de captage des fumées de soudage que l'employeur peut mettre en place pour éviter que les soudeurs les inhalent» souligne Bruno LONGO, contrôleur de sécurité à la Carsat.



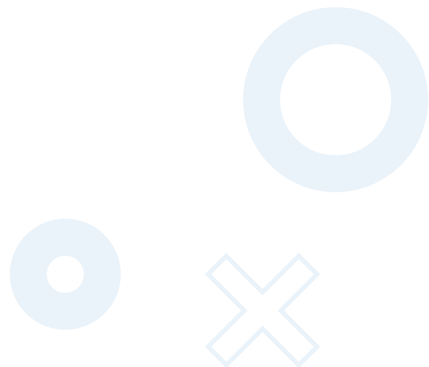
«Il y a les bras aspirants, mais il faut les mettre à une certaine distance du point de soudage et ce n'est pas très pratique. Le mieux est d'utiliser les torches aspirantes qui agissent directement à la source d'émission des fumées. La Carsat propose une aide financière pour les entreprises souhaitant acquérir ces systèmes de captage. Elle s'élève à 50% du montant investi pour les entreprises de moins de 50 salariés dans la limite de 25 000 euros. Cela peut inciter l'employeur à faire le premier pas. Par ailleurs, nous accompagnons aussi les entreprises dans le choix du matériel et dans les mesures à effectuer pour être sûr de disposer d'un matériel conforme».

## Une conférence DÉBAT ANIMÉE

Cette conférence-débat s'est déroulée sur le site du championnat de France de soudage au parc exposition de Vierzon le vendredi 26 mai après-midi.

Y ont été abordés le cadre réglementaire, les risques, les moyens de prévention et de protection et les aides financières liés aux fumées de soudage.

**▶ Pour visionner la conférence-débat**  
(durée 28 minutes)





## Interview de deux pilotes du groupe de travail



Elodie Devin, ingénieure de prévention à la DREETS Centre-Val de Loire et Julie Vonarx, toxicologue à l'APST18 (Service de Prévention et de Santé au Travail du Cher) sont les pilotes du groupe de travail régional Risque Chimique initié dans le cadre du 4<sup>ème</sup> Plan Régional en Santé au Travail (PRST).

Retour avec elles sur l'objectif du groupe et ses premières actions.

» Elodie, peux-tu nous présenter le groupe de travail dans lequel tu intervies et nous préciser ton rôle ?



E.D. : J'interviens en co-pilotage dans le groupe Risque Chimique et plus particulièrement sur la fiche action n°3, qui consiste à construire et promouvoir l'offre de services régionale sur la prévention de l'exposition aux risques chimiques. Elle est portée par l'ensemble des acteurs du PRST4.

Le rôle du pilote est d'animer le groupe de travail et de coordonner les objectifs avec ceux des autres actions du plan régional. Cette coordination permet notamment d'assurer une cohérence des différentes démarches engagées à destination de cibles communes : secteurs d'activité, publics... Cette approche est particulièrement importante lorsque l'on vise les TPE-PME.

» De manière générale, quel message souhaitez-vous faire passer aux salariés et aux entreprises ?

E.D. : Nous souhaitons leur dire qu'ils ne sont pas seuls face au risque chimique. Bien que son évaluation soit, de prime abord, assez compliquée à mettre en œuvre, tous les préventeurs de la région sont à leurs côtés pour les accompagner dans leur démarche : de l'évaluation du risque à la mise en place de mesures de prévention et de protection des travailleurs. L'objectif est de réduire, voire de supprimer, les expositions au risque et d'adapter au mieux le suivi médical... Pour ce faire, nous essayons d'apporter des informations spécifiques aux secteurs d'activité et aux différents publics susceptibles d'être concernés, notamment les jeunes et les intérimaires.

DEUX PLAQUETTES D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES SONT EN COURS DE DIFFUSION



» Julie, peux-tu nous présenter les premières actions de communication initiées par le groupe ?



J.V. : Une des premières actions a été la réalisation de deux plaquettes d'information sur la prévention du risque chimique, l'une à destination des salariés et l'autre à destination des employeurs.

Elles présentent l'accompagnement proposé par les partenaires, les ressources documentaires ou les organismes vers qui se tourner. Nous avons également tenu un stand au championnat de France de soudage qui a eu lieu fin mai 2023 à Vierzon en partenariat avec les Services de Prévention Santé au Travail, la DREETS et la Carsat. Nous prévoyons prochainement des actions sur la silice.

» Vous êtes allées au championnat de France à Vierzon pour parler prévention, est-ce que l'événementiel donne de la visibilité à vos actions ?

J.V. : Oui, nous avons pu toucher un public varié que l'on ne verrait pas habituellement. Nous avons pu passer des informations sur les risques professionnels liés aux fumées de soudage et des messages de prévention. Les échanges ont donc été bénéfiques. C'était aussi l'occasion de rappeler le rôle des différents acteurs, les mesures d'accompagnement que nous proposons en Centre-Val de Loire.

Juin 2023







## Les groupes de travail EN ACTION



### Risque routier professionnel (RRP)

Les partenaires de ce groupe de travail préparent plusieurs journées dédiées à la prévention du RRP sur les territoires de la région. Un public large est ciblé, puisque les contenus s'adresseront :

- » d'une part aux dirigeants/décideurs d'entreprises et leurs préventeurs du régime général ou agricole. Le but étant de donner à ces participants des informations, des outils et des retours d'expériences propices à une meilleure prise en compte du RRP pour leurs propres plans d'actions.
- » d'autre part, aux salariés et apprentis « conducteurs et usagers de la route ». Pour ces participants, le programme permettra d'offrir une véritable journée de sensibilisation et de mises en situation.

Plus précisément, le programme de ces journées devrait proposer 3 types d'animation :

1 - des démonstrations et ateliers (voiture tonneaux, ateliers angles-morts, circuit EPDM...)

2 - des conférences thématiques (témoignages-Rex, RRP et neurosciences, l'action du référent santé-sécurité sur le RRP,..).

3 - Le village des services tenu par les partenaires et prestataires.

À ce jour, une demande a été déposée pour le financement de cette action; son obtention constitue un incontournable à son déploiement.



### Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Dans le cadre du PRST3, une étude sectorielle a mis en lumière une sinistralité élevée nécessitant une action ciblée pour **préserver la santé des aides à domicile et améliorer l'attractivité du métier.**

Des actions de formation et de sensibilisation ont été déployées dès septembre 2023 au bénéfice des structures d'aide à domicile. Dans ce cadre, il leur a été proposé des outils permettant la prise en compte effective des risques avant et pendant toute intervention au domicile d'un bénéficiaire.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie de prévention globale sectorielle visant à améliorer les conditions de travail des intervenants à domicile tout en facilitant la communication entre les acteurs et la mise en exergue des différentes actions menées dans les structures.

En parallèle, le groupe de travail souhaite **mettre à disposition gratuitement** une application à destination des professionnels du secteur de l'aide et du soin à domicile, qui serait **un outil d'aide au repérage des situations à risques au domicile.** Une demande de financement a été déposée en ce sens dans le cadre de la dotation exceptionnelle PST4-PRST.

Par ailleurs, le groupe va mettre à jour, adapter et **diffuser les informations concernant les acteurs et les offres de service** disponibles dans la région. Cette action vise à sensibiliser davantage les professionnels et les entreprises sur les ressources disponibles pour prévenir et gérer les TMS.







## Culture de prévention

Le groupe de travail partenarial a pour objectif de promouvoir la culture de prévention en développant l'évaluation des risques et la prévention primaire au sein des entreprises.

Ainsi, le groupe propose un projet « **Santé et Sécurité au travail : Notre engagement, Notre performance** » visant à créer une dynamique d'entreprises et à instaurer une vision attractive de la prévention centrée sur les bénéfices d'une politique de santé et sécurité efficace.

L'un des autres enjeux du groupe est de se rapprocher d'**acteurs relais** pour faciliter le déploiement de l'offre de services, selon deux axes forts : la formation initiale et continue et l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention. Les différents Centres de formation d'apprentis (CFA) de la région ont été recensés afin d'y organiser des **actions en sensibilisation à la prévention**. Ainsi le 13 septembre, a eu lieu une intervention conjointe de la DDETS 45

et du service de prévention et de santé au travail du Loiret pour présenter à des apprentis les règles, leurs droits et devoirs en entreprise et les contacts utiles. A cette occasion une «chasse aux risques» a été réalisée à partir d'un exemple d'une situation de travail.

Dans le cadre de la prévention des accidents du travail graves et mortels, un sous-groupe réalise des **fiches d'information et d'alerte** (cf. article sur la prévention des ATGM).



## Chute de hauteur et de plain-pied dans le BTP

L'action partenariale vise deux objectifs :

- » Prévenir les risques de chutes auprès des entreprises dont les entreprises sous-traitantes,
- » Intervenir auprès des maîtres d'ouvrage dès la phase de conception.

Le groupe de travail a prévu de déployer et de promouvoir des outils de communication.

Ainsi, suite à une recrudescence des chutes de hauteur au travers de toitures en matériaux fragiles, l'OPPBTP, la DREETS, la Carsat et les Services de Prévention et de Santé au Travail ont conçu une **fiche d'alerte appelant à la vigilance**, donnant des recommandations de sécurité illustrées par des cas réels.



Cette fiche a fait l'objet d'une diffusion importante par les différents communication des partenaires du PRST via des mai-

lings et des publications sur leurs sites internet et leurs réseaux sociaux, et par les organisations patronales BTP (FFB, CAPEB...) à destination de leurs adhérents.

Plus globalement dans le cadre des actions de prévention des accidents graves et mortels, il a été décidé de rédiger une fiche sur le risque lié au monoxyde de carbone. D'autres fiches sont prévues sur les thématiques suivantes :

- » Travaux en hauteur : Palette de tuiles/ardoises,
- » Risque de heurts engins-piétons,
- » Risque lors des opérations de coulage du béton sur prédalle.



## Promotion de la santé au travail

Proposer une offre de service d'accompagnement en « qualité de vie et conditions de travail » (QVCT)

### » Volet 1 « Rendre visible l'offre de service régionale » :

Après avoir défini les périmètres QVCT, illustrés avec des exemples concrets d'entreprises, un travail de définition d'une démarche QVCT/prévention, applicable de façon pérenne via les préventeurs, est en cours.

### » Volet 2 « Adapter la démarche et les outils MESOCAP » :

Après un bilan positif de la mise en œuvre de MESOCAP, démarche de prévention de la santé au travail, via un outil d'auto-diagnostic, adaptée au secteur du Médico-social, celle-ci sera répliquée aux secteurs de **l'hôtellerie-restauration** et portera le nom de **RESHO'Prev**.

### » Volet 3 « Accompagner les métiers et secteurs professionnels à la transformation des configurations/organisations de travail et aux impacts sur la santé » :

Il a été décidé de réaliser une fiche Télétravail et Prévention qui sera diffusable à partir de fin 2023 et intégrable dans les chartes des entreprises.

Proposer des modules d'information/sensibilisation sur les **agissements sexistes et les violences sexuelles au travail** : Une sensibilisation pour tous les membres participant au PRST4 aura lieu la matinée du 26 mars 2024, permettant d'intégrer permettant d'intégrer les notions fondamentales sur les agissements sexistes et sexuels au travail. À la suite de cet événement, sera diffusé un kit à destination des entreprises sur la prévention des agissements sexistes et sexuels.



## PDP (Prévention Désinsertion Professionnelle) et maintien dans l'emploi

### Améliorer l'identification des personnes à risque d'usure et de désinsertion professionnelles

La région expérimente un **score** aidant à l'identification des personnes à risque d'usure et de désinsertion professionnelles sur la base d'extractions de données issues des services de prévention et de santé au travail interprofessionnels (SPSTI). Plusieurs scénarii définissant 3 niveaux de risque de sortie potentielle d'emploi (modéré, élevé, très élevé) ont été élaborés. L'expérimentation de ces scénarii permettra d'éprouver l'efficacité du score quant au repérage de situations à risque de sortie d'emploi et aura lieu jusque fin 2023.

Une complétion du modèle intégrant de nouvelles questions relatives au ressenti du salarié (capabilité, arrêt, état de santé général, ...) et avis des professionnels de santé (reclassement, leviers / freins au maintien dans l'emploi, ...) sera réalisée d'ici la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

En parallèle de la prise en charge individuelle du salarié, des **actions collectives** de maintien dans l'emploi seront mises en place (sensibilisations, informations, ...) dans les entreprises concernées ou branches professionnelles.

### Mettre en place une/ des expérimentation(s) locale(s) sur les coopérations partenariales

Le groupe doit préalablement bien maîtriser l'évolution du cadre réglementaire (création de nouvelles cellules PDP au sein des SPSTI, mission PDP redéfinie pour les acteurs) avant d'engager une expérimentation.

Après échanges au sein du groupe, des freins ont pu être identifiés et partagés sur cette thématique :

- » Méconnaissance des modalités de sollicitations des acteurs et dispositifs par les salariés éligibles,
- » Identification difficile des salariés en difficultés ou bien ceux en passe de le devenir,
- » Absence de bases de données partagées pour l'identification et/ ou le suivi des salariés,
- » Sémantique des termes/posture de chaque acteur : usure professionnelle, prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi.

Parallèlement un **questionnaire** sera prochainement diffusé aux acteurs majeurs de la PDP. Les données recueillies doivent parfaire l'état des lieux et concourir à la définition de nouvelles coopérations partenariales.



### Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST)

Comme chaque année, une mise à jour des indicateurs régionaux de santé au travail (IRST) fixés par convention entre les différents partenaires (APST CVL-Carsat-CCMSA/MSA-DREETS) est réalisée et a fait l'objet de publications :

#### » En 2022

Une brochure « Indicateurs régionaux de santé au travail » présentant un diagnostic aidant à la mise en œuvre du PRST4 et une synthèse.

#### » En 2023

une infographie sur les données de santé au travail les plus récentes (taille des entreprises et effectifs salariés, taux d'expositions des salariés aux risques selon des secteurs d'activité, sinistralité).

Le groupe de travail IRST se mobilise également pour répondre aux besoins des acteurs du PRST4 dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions. Il met à disposi-

tion, à la demande des groupes de travail, des résultats d'études socio-économiques, de sinistralité et d'expositions professionnelles via des analyses spécifiques (sectorielles, populationnelles, ...) afin de les aider dans le ciblage des actions et appuyer leurs argumentaires.

Début 2024, le réseau prévoit de lancer le travail de mise à jour de la brochure IRST dont la prochaine publication est prévue en 2025.



### Articulation santé travail / santé publique / santé environnement

Articulation des acteurs en Santé Travail et en Santé publique via des campagnes d'information sur les maladies chroniques, la vaccination et les addictions.

» Un travail de **cartographie** des actions menées par l'ARS est en cours afin de pouvoir faire un lien avec la santé au travail. Des expérimentations sont prévues sur **les cancers professionnels** ainsi que sur **les campagnes de vaccination**.

» Un Événement régional « De l'usage à **l'addiction** en milieu professionnel » a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2023. Il a mobilisé différents acteurs régionaux : Dreets, services de prévention et santé au travail, ARS, Mildeca, chercheurs et entreprises de la région ayant initié des actions auprès de leurs salariés. Une réflexion avec les différents acteurs est engagée pour poursuivre le déploiement d'ESPER en région.

» Le projet sur les **maladies chroniques évolutives et le maintien dans l'emploi** se poursuit. A partir du mois de septembre 2023 et pour une durée d'un an, une seconde expérimentation en ateliers collectifs est prévue. L'appel à volontariat des entreprises est en cours depuis juillet dans les départements du 18, 36, 37.



### Actions de communication adaptées au monde de l'entreprise

Le groupe Communication apporte son soutien aux différents groupes thématiques pour la réalisation d'actions de communication envisagées dès la phase de conception. Il a mis en place un **kit communication** PRST 4 (charte graphique, affiche, modèles de présentation, compte-rendu, vignettes réseaux sociaux) et assure la **diffusion de toutes les actions** réalisées dans le cadre du PRST4, que ce soit sur les sites internet, les newsletters ou les réseaux sociaux des partenaires du PRST4.

Récemment, le groupe communication a collaboré à la création de bro-

chures présentant l'offre de services régionale sur les risques chimiques, ainsi qu'à la production de contenus mettant en valeur la participation du groupe au championnat de France de soudage (interviews, vidéos, réseaux sociaux).

Outre le journal d'information du PRST auquel contribue le groupe, les prochains travaux consisteront à accompagner la diffusion du guide sur les risques psychosociaux (RPS) et la valorisation des travaux du groupe culture de prévention, notamment les fiches d'alerte sur les accidents du travail survenus dans la région.



### Dialogue social

Le groupe de travail partenarial a pour objectif de contribuer à renforcer le dialogue social en entreprise au bénéfice de la prévention et de la santé au travail.

Il développe sa réflexion et son action dans deux axes : la promotion de la formation pour les représentants du personnel et le développement du dialogue social territorial.

Ainsi le groupe est en cours d'**élaboration d'un flyer** sur la formation. Destiné aux entreprises, élus, organisations syndicales et patronales, organismes de formation, il détaille ce qu'est **le droit à la formation des élus**, et comment on le mobilise concrètement.

Il est prévu de mener une **enquête** auprès des CSE pour identifier la place de la formation dans les instances élues de la région.

Pour soutenir la négociation dans les entreprises, le groupe travaille sur l'élaboration d'un **kit de négociation** à destination des négociateurs en entreprise, composé de repères juridiques et méthodologiques. Il répertorie, outre **les instances de dialogue social territorial**, les autres **lieux d'échanges** dont la dimension de dialogue social est à expérimenter.



### Prévention des Risques psycho-sociaux (RPS)

Loin d'être un sujet d'expert, les risques psychosociaux (RPS) sont abordables par chaque entreprise au travers des différentes composantes du travail de ses membres. L'objectif du groupe de travail partenarial est de rendre accessible la question des RPS, et plus particulièrement aux PME.

Un guide RPS recensant les interlocuteurs régionaux, les ressources documentaires et incluant des fiches thématiques correspondant

aux besoins des PME (document unique d'évaluation des risques et RPS, gérer une situation individuelle de souffrance au travail, faire face à un événement grave ou traumatique, etc..) a été mis à jour, et diffusé cet été 2023 via les différents acteurs de la prévention de la région Centre-Val de Loire (DREETS, Carsat, Services de Prévention et de Santé du Travail...).

Les délégués départementaux et régionaux de la CPME ont

manifesté leur intérêt, et vont bénéficier d'une sensibilisation spécifique prévue début 2024. Un déploiement va ensuite se mettre en place dans chaque département à l'attention de leurs adhérents.

Si d'autres partenaires sociaux souhaitent s'impliquer sur ce sujet, qu'ils n'hésitent pas à prendre contact avec le groupe de travail PRST.





## Risque chimique

Le groupe de travail partenarial, souhaite promouvoir l'offre de service régionale en matière de prévention du risque chimique auprès des **métiers exposant à la silice cristalline** (tailleur de pierres, maçon, céramiste, bijoutier, fondeur...), **substance à l'origine de cancers broncho-pulmonaires**.



Ainsi, le groupe propose **une journée d'échanges le 4 avril 2024** sur Vierzon à destination des entreprises et des jeunes en formation, avec pour objectifs de :

- » Favoriser l'attractivité des métiers en intégrant l'enjeu des conditions de travail

- » Mieux prévenir les risques d'exposition aux risques chimiques et plus particulièrement à la silice cristalline

- » Améliorer l'accueil des nouveaux embauchés en sécurité



En amont de cette journée, un « Défi Silice » sera lancé auprès des CFA et lycées professionnels de la région. L'objectif est de réaliser un livrable qui fera la promotion de

leur métier et illustrera une action ou un projet d'action de prévention menée au sein du centre de formation visant à diminuer l'exposition à la silice cristalline. Les centres de formation sélectionnés présenteront leur production le jour de l'évènement.

Enfin, pour favoriser le rapprochement entre l'emploi et les conditions de travail, les organisateurs prévoient la possibilité pour les entreprises sélectionnées de procéder à des recrutements sur la journée.

Ce projet est soutenu financièrement par la dotation exceptionnelle de l'État PST4-PRST.